CRISE SANITAIRE ET C.S.E. : GERER LA REPRISE

Réf. Défis CE – Web2

DUREE : 2 HEURES (13H00 – 15H00)

Après le confinement c'est maintenant ! La fin de l'année 2020, et peut-être l'année 2021, seront marquées par la nécessité de résoudre de nouvelles problématiques.

1/ LES ENJEUX

- La responsabilité de l'employeur
- Les intérêts des représentants du personnel

2/ L'ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- La nécessité d'une démarche active dès maintenant
- Quels sont les nouveaux risques professionnels liés au COVID-19 ?
- Quels sont les nouveaux risques liés au télétravail ?
- Quels sont les nouveaux risques liés à l'absence de certains collègues ?
- Les E.P.I.
- Les tests de dépistage
- La prise en charge des malades et de leurs contacts proches
- Visite médicale de reprise ?

3/ UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE

- La poursuite de l'activité partielle
- La poursuite du télétravail
- Les conditions de retour dans l'entreprise
- Travailler plus pour compenser ?
- Les congés d'été 2020 ?
- La gestion des flux de personnes
- La libre utilisation des heures de délégation
- La libre communication des élus avec l'ensemble du personnel
- Un calendrier « dense » de réunions du C.S.E. et de la C.S.S.C.T.
- La négociation d'un accord d'entreprise